

Charte du consommateur responsable

Le Pic'Asso est un foyer étudiant dont l'objectif est d'offrir un espace de vie étudiante sympathique et agréable. Le débit de boissons n'est pas sa finalité et ne doit pas le devenir. Il est nécessaire de garder à l'esprit que le Pic'Asso est une chance que nous avons tous, et qu'**un comportement responsable est attendu de la part de chacun** pour garantir son ouverture. De plus, le respect du voisinage est primordial, et **des mauvais comportements peuvent directement nuire au foyer mais également à l'ensemble de la vie associative**. Ces quelques règles constituent la base essentielle qui permettra à tous les étudiants de pouvoir pleinement profiter du Pic'Asso et de tous les événements organisés à l'UTC.

Rappel des règles du Pic'Asso :

- Les bouteilles consignées doivent être ramenées au foyer ou déposées dans les caisses installées à cet effet.
- Une fois sorti de l'enceinte du Pic il est interdit de rester aux alentours notamment au niveau du rond point.
- Une consommation modérée de boissons alcoolisées est exigée afin de pouvoir garder un comportement décent.
- Les jeux d'alcool sont interdits dans l'enceinte du foyer.
- Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'établissement.
- Il est interdit de sortir du parking ou de monter dans la MDE avec des boissons alcoolisées.

Rappel des horaires :

- Le foyer doit être vidé pour 22h afin de permettre le nettoyage et le rangement.
- La terrasse doit être évacuée à partir de 22h.
- Le parking doit être vidé à 23h.
- Les nuisances sonores doivent être limitées avant 22h et inexistantes après 22h.
- Le vente de boissons alcoolisées est ouverte de 18h30 à 21h30 du lundi au vendredi sauf en cas d'estudiantine (ou de décision de l'équipe du foyer selon le calendrier universitaire et accord des autorités de l'UTC).
- À la sortie du foyer, éviter les attroupements et adopter un comportement respectueux du voisinage (ne pas chanter, hurler...).

Je m'engage à respecter les décisions prises par les permanenciers ou les étudiants d'astreinte.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'UTC et du BDE-UTC.

J'ai conscience que tout manquement à ces engagements m'expose à des sanctions de l'équipe du foyer (blocage du compte), du BDE-UTC (radiation), voire du conseil de discipline de l'UTC (sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion) en fonction du degré de gravité de mes actes.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et est à consommer avec modération.